



La Coopération des idées

REVUE D'ÉDUCATION SOCIALE

Paraissant le 1^{er} et le 16 de chaque mois

Directeur : G. DEHERME



SOMMAIRE :

- | | |
|-----------------|--|
| G. DEHERME..... | <i>Les fonctionnaires.</i> |
| G. DEHERME..... | <i>La solidarité européenne.</i> |
| PAR TOUS..... | <i>Revue des Opinions, des Faits et des Idées.</i> |
| G. DEHERME..... | <i>Le dernier romantique.</i> |

1^{er} Numéro : 0 fr. 25

PARIS

LIBRAIRIE DES SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES

MARCEL RIVIÈRE

30, Rue Jacob, 30 — (6^e Arrond.)

LA
Coopération des Idées

Revue bi-mensuelle d'Education Sociale

ABONNEMENT : un an France : 4 francs ; Etranger : 6 francs
PARIS — 30, Rue Jacob, 30 — Téléphone 816-84

*Adresser toutes les communications concernant la Rédaction
et à la Direction à M. DEHERME, Directeur*

*Adresser toutes les communications relatives à l'Administration
à M. RIVIÈRE, Editeur*

A NOS ABONNÉS

Ceux de nos abonnés qui seront avertis que leur **abonnement est terminé** sont priés de nous faire parvenir leur renouvellement, pour s'éviter les frais de recouvrement.

Ceux qui ne désirent pas continuer leur abonnement sont priés de **refuser** au facteur le numéro qui suivra l'avertissement.

L'UNION COOPÉRATIVE

est un journal bi-mensuel, édité par le Comité central de l'*Union Coopérative* des Sociétés françaises de Consommation. Il contient des articles, des études, des monographies, des renseignements, etc., sur la Coopération en France et à l'Etranger. — **L'Union Coopérative** doit être lue par tous ceux qui s'intéressent à la Coopération.

*Prix du numéro, 0 fr. 20 ; de l'abonnement annuel, 4 fr.
Etranger, 6 fr.*

Les abonnements sont reçus : 1, Rue Christine. - PARIS

LE COURRIER DE LA PRESSE

21, Boulevard Montmartre, — PARIS

DIRECTEUR : A. GALLOIS

Le Courrier de la Presse lit 6.000 journaux par jour



La Coopération des idées

LES FONCTIONNAIRES

Il y a en France, actuellement, 608.511 fonctionnaires de l'Etat (1) et 262.078 fonctionnaires locaux, — soit, au total, 870.589, le dixième des électeurs votants, le cinquième des électeurs représentés à la Chambre, le tiers des électeurs qui ont formé la majorité ministérielle.

Depuis 1846, le nombre des fonctionnaires a triplé, et il a doublé depuis 1872.

Là aussi, nous sommes en tête de tous les pays. Alors que chaque habitant des Etats-Unis paye 6 fr. par an pour l'entretien de ses fonctionnaires, l'Anglais 10 fr., l'Allemand 15 fr., le Français verse au fisc 25 fr.,

Mais les gros budgets ne sont pas nécessairement un mal. Il n'y a pas de dépenses plus utiles que celles de l'Etat, si l'impôt, équitablement perçu, est bien employé, — et c'est une manière éducatrice de faire participer tous les citoyens à un acte vraiment social.

Le grand nombre des fonctionnaires dans les postes et télégraphes, aux colonies, aux écoles, à l'armée, par exemple, l'extension des services publics sont un signe de force, de prospérité et de civilisation.

(1) Y compris 143,779 officiers, sous-officiers et soldats rengagés.

Et puis, dans une démocratie organique, est-ce que tous les travailleurs ne deviennent pas, en fait, des fonctionnaires sociaux?

Ce n'est donc pas à restreindre le nombre des fonctionnaires que nous devons viser; mais bien plutôt à généraliser, dans toutes les professions, les devoirs essentiels qui subordonnent toute activité à l'intérêt public.

Toutefois, ce n'est pas ce que les chiffres cités plus haut indiquent. Evitons donc, d'abord, la confusion courante.

Le régime électoral et parlementaire, pour se soutenir, multiplie, et nécessairement, les sinécures les plus grasses; mais non pas les services sociaux. Il est même enclin à réduire ceux-ci, pour faire de la place.

Et c'est là qu'est le mal, dans le fonctionnarisme politicien, parasitaire, entendons dans le sinécurisme et dans l'esprit sinécuriste, qui tendent à faire de tous nos électeurs radicaux socialistes des parasites vivant sur le reste de la nation. Ainsi la pérennité du régime est assuré.

—o—

C'est l'Université d'abord, et son enseignement, qui y a poussé.

Présentement, il y a, dans nos collèges et lycées, 100.000 élèves. Toutes les carrières libérales sont encombrées; c'est donc aux fonctions publiques que la plupart se destinent.

A ceux qui disent que « nul n'est obligé d'être fonctionnaire », M. Joseph Cernesson, dans *l'Emancipation*, formulait ce problème insoluble pour un bourgeois: « Etant donné un jeune homme dépourvu de fortune et ayant fait de bonnes études classiques,

indiquer pour lui, en dehors du fonctionnarisme, une carrière de l'ordre scientifique ou une carrière de l'ordre littéraire qui soit en harmonie avec la culture et les goûts développés en lui par les établissements d'instruction publique. »

Un ivrogne me posait un jour une question analogue: « Etant donné que je me soûle sept fois par semaine, au moins, m'indiquer un moyen de ne pas devenir alcoolique. »

L'Université, avec son enseignement de mots, d'érudition, ne peut pas ne pas faire de sinécuristes, et depuis qu'elle s'est réservée le monopole n'en pas faire toujours plus. Evidemment, M. Cernesson a raison, nos bacheliers et nos licenciés ne peuvent être que des fonctionnaires inutiles; mais c'est la condamnation de notre enseignement.

Ce n'est pas par la valeur sociale propre de son enseignement que l'Université officielle se maintient, même après avoir éliminé toute concurrence dangereuse, mais par l'appât des diplômes et des brevets qui dispensent le privilège d'être entretenu jusqu'à la mort par la collectivité travailleuse. La dispense militaire fut aussi un de ses moyens, et elle développa en France, pour un temps, le goût singulier des langues orientales.

Il faut bien, d'ailleurs, employer tous les agrégés, et donc surcharger les programmes, multiplier les cours.

Sans renoncer à la haute culture, qui serait renoncer à être une grande nation civilisée, on peut enrayer, ce semble, cet affaissement des caractères, en revivifiant l'Université par l'action vivante dans la liberté. Mais cette liberté de fait, qui seule peut ren-

dre les citoyens aptes à une plus grande liberté, cela n'est pas dans la manière républicaine.

—o—

Ce n'est pas toute la question, au surplus. L'Université n'est qu'un truc de classe. Jadis, il y avait l'épée, qui, au moins, impliquait des devoirs: aujourd'hui, il y a le diplôme, qui ne donne que des droits de parasitisme.

Par là le sinécurisme est bien un privilège de classe: Deux cent mille familles bourgeoises détiennent les majorats de bacheliers. Pour les défendre, on a dressé des barrières, qui sont les examens, les concours.

Mais maintenant voici que ces barrières ne suffisent plus.

C'est que de telles pratiques, aggravées encore par la corruption politique, ne sauraient aller sans une démoralisation qui pénètre peu à peu toutes les couches de la nation.

Par le simple jeu du suffrage universel, le député est contraint de se plier aux exigences pressantes des électeurs, et le ministre à celles des députés. Le ministère a lui-même de grands besoins, puisque ses membres sont des élus du peuple. Notre véritable journal officiel, le directeur spirituel — et moral — de la République, *le Matin*, le disait lui-même:

« Dans la République des Etats-Unis, on pratique le système « des dépouilles aux vainqueurs ». C'est-à-dire qu'on remplace les créatures du parti vaincu par les créatures du parti victorieux. Chez nous, on ne chasse personne; on respecte les « droits acquis », si souvent mal acquis, partant peu légitimes. Les créatures des vaincus gardent leurs emplois; on en crée de nouveaux pour les créatures des vainqueurs.

« Quand la créature à pourvoir ne peut se contenter

d'une petite fonction, c'est tout un bureau qu'on met sur pied; pour assurer au fils d'un sénateur influent 8.000 francs de traitement, on inscrit au budget 20.000 à 30.000 francs de dépenses. Les grades supérieurs se multiplient à l'excès. Aux travaux publics, il y a un fonctionnaire supérieur pour trois subalternes. Au pavillon de Flore, on trouve dans certains bureaux un chef et un sous-chef pour deux employés.»

Pourtant, on ne peut multiplier les sinécures à l'infini, ni réduire trop les véritables services sociaux, et cependant il faut faire face aux promesses que l'Etat a faites aux diplômés et les élus aux plus importants électeurs...

On dresse donc d'autres barrières, on les surélève, pour filtrer la multitude des solliciteurs de sportules qui se ruent.

C'est dire qu'on imagine des examens de plus en plus difficiles, encore qu'il faille, d'autre part, permettre le « piston ».

La recommandation est devenue la religion du Français. Si, très souvent, elle ne sert de rien, à tout le moins elle le fait vivre dans l'espoir des paradis de fainéantise, et ainsi elle le console d'être dupe. Nous prenons l'indolent fatalisme musulman. «C'est écrit» ou «ce n'est pas écrit». On est recommandé ou on ne l'est pas, — l'effort est inutile. Voilà ce qui, à l'heure même où j'écris ceci, est enseigné, en grec, en latin ou en signes algébriques, à 100.000 enfants de France, dans tous nos lycées et collèges, pour ne pas parler des Facultés et des Ecoles spéciales.

A mesure qu'on accroît les difficultés d'admission pour le vulgaire, il faut bien ménager des entrées discrètes aux créatures, — ne serait-ce que pour les

parlementaires blackboulés qui ont bien servi le bloc ou qui ont eu la prudence de se munir des fétiches, je veux dire les cendres des cadavres, et aussi pour la légion des directeurs, chefs, sous-chefs, attachés de cabinets, — le fameux « cabinetisme » (1) inauguré par le plus intègre de nos radicaux, le citoyen E. Combes.

—o—

Des concours, Taine disait :

« Non pas que je blâme le procédé lui-même ; il en faut un, et celui-ci vaut les autres ; en toute association il s'agit de trier, dans la masse, les possesseurs des gros lots, et selon les pays, les moyens de triage sont différents. Mais selon qu'ils sont divers, ils développent une aptitude diverse. A Lilliput, où, pour monter haut, il fallait danser sur la corde, c'était sans doute la grosseur des mollets. En Chine, où il faut exceller dans la connaissance des vieux textes, c'est la pédanterie classique.

« En France, c'est l'affaissement cérébral et le flux de langue. Voyez le travail machinal et monstrueux des candidats qui aspirent aux grandes écoles, puis, au sortir de ces mêmes écoles, la fatigue profonde, l'alanguissement, la flânerie au café ou à domicile, l'inertie bureaucratique ou provinciale. Comparez l'élève de l'École Polytechnique, cloué quatorze heures par jour devant des formules, et l'ingénieur qui va bâiller, sa femme au bras, pour voir si les cailloux sont bien cassés. Avec cet encombrement des carrières et cette réglementation des étapes, nous parvenons d'abord à essouffler nos chevaux de courses, ensuite à les changer en bidets de fiacre. Entre ici, mon ami, si tu es patient, et que tu veuilles traîner un fiacre ; cherche ailleurs, si tu es nerveux et si tu veux garder tes élans de course. »

(1) Il y aurait une étude bien intéressante à faire des néologismes républicains.

On a donné aux Français le dégoût du travail, de l'initiative, la peur du risque, on leur a fait des âmes médiocres de ronds-de-cuir. Comme ce n'est que dans les emplois publics qu'on est assuré d'être toujours rémunéré, retraité et — suprême idéal — décoré à 50 ans, sans avoir à dépenser, nécessairement, de l'initiative, de l'intelligence et, surtout, de l'activité, tous veulent être fonctionnaires. Pour diminuer cette affluence de postulants, on est donc amené à compliquer les examens; mais jamais assez.

Pour un simple travail de copiste, souvent inutile, qu'un gamin de quinze ans pourrait faire, on prend trois ou quatre licenciés ou docteurs.

Et ce n'est rien encore quand ce n'est pas directement nuisible. Il est probable qu'un licencié ès-lettres sera un fort mauvais copiste et, par surcroît, un serviteur mécontent.

A Lilliput, on était plus avisé. Sans doute, il était tout aussi ridicule de faire sauter les candidats sur la corde, mais, on en conviendra, moins nocif.

Notre système réalise ce miracle de constituer des privilèges parasitaires que tous convoitent, au détriment de la production nationale et même des services sociaux, de les attribuer précisément à ceux qui ne peuvent effectuer que très mal le simulacre de travail machinal qui en est le prétexte, et ainsi qui mécontentent ceux-là mêmes qui en bénéficient, par la brigue ou en dansant sur la corde.

Taine avait dénoncé déjà l'impuissance organique de notre système à placer l'homme qui convient à la place qui convient.

Les examens et les concours ne signifieraient quelque chose que si l'on ne s'y préparait point; mais c'est la condition vitale de l'Université officielle d'y préparer.

Tous les Français se sont entraînés à ce jeu, on a perfectionné tous les trucs mnémotechniques, et il n'est pas d'imbécile qui ne puisse être licencié en y mettant l'argent et le temps.

Comme on est pressé, cela n'empêche point de tricher au besoin. Et puis, il est des places plus ou moins décoratives, plus ou moins lucratives. On a recours, alors, aux protecteurs politiques. — non sans léser, parfois, les postulants moins « pistonnés ».

Les faits surabondent. Nous n'en citerons qu'un assez amusant.

Au sujet d'un inspecteur d'Académie, M. Guéry, déplacé sur la demande d'un député, le sieur Le Troadec, pour avoir résisté aux pressions intéressées de celui-ci, Gabriel Séailles, dans une brochure, rapporte les paroles de ce radical à M. Guéry: « Je sais que vous êtes juste, et je suis résolu à l'avenir à ne plus vous gêner en quoi que ce soit dans vos nominations; mais, à la veille des élections générales, je vous demande, *comme républicain*, de m'accorder celle de M. Godec. »

Et M. Gabriel Séailles nous raconte encore:

« Le Troadec est un trop bel exemple de la mentalité de certains députés d'arrondissement, pour que nous le quittions si vite. Au mois d'août, quand le déplacement de Guéry souleva l'indignation unanime du parti républicain, il écrivait pour se disculper: « J'appris que M. Tassel, — l'instituteur que désignaient ses titres professionnels et qu'avait choisi l'inspecteur, —

de Bulat-Pestivien, était candidat. Je ne savais pas même d'où il était originaire, et vraiment je *croyais de mon devoir d'appuyer ceux de ma circonscription*. Depuis l'on m'a dit qu'il était de Penvinan. Est-ce vrai? Alors j'aurais été tout de suite bien disposé pour lui! Bulat-Pestivien et Penvinan, cela fait une singulière différence chez moi!» J'aime cette naïveté; la Patrie de Le Troadec est sa circonscription, il n'en connaît pas d'autre; le département des Côtes-du-Nord est déjà un objet trop vaste pour sa pensée.»

Il y eut une interpellation à la Chambre, et, naturellement, le ministre qui avait puni l'inspecteur d'Académie de son indépendance fut approuvé. La Chambre ne peut aller contre le système de pression et de corruption qui l'a faite.

Nous pourrions, ici, accumuler les exemples, et de plus cyniques encore. Le favoritisme, la corruption, c'est le fonds qui manque le moins à notre troisième République, aussi vertueuse qu'athénienne.

—o—

Bien entendu, si le parlementaire a toutes les complaisances pour ses électeurs influents, il en exige, à son tour, des fonctionnaires dont l'avancement dépend de lui. Le gouvernement parlementaire est celui d'un parti, il demande donc aux fonctionnaires, qui sont ses clients, des services de partisans, — et donc contre la nation. Il est vrai que, par compensation, l'Etat n'a plus aucune autorité pour maintenir la discipline. Du gâchis, la tyrannie surgit toujours.

Cette tyrannie s'exerce de multiples façons, et parfois occultes. Il y a la franc-maçonnerie, il y a les fameux « délégués ».

Un instituteur arrive à Timbouctou — oui, un instituteur, sortant de l'Ecole normale, à Timbouctou! — Son premier soin n'est pas de visiter son école; mais

d'aller à la popote du capitaine commandant de cercle et des officiers pour leur tenir ce langage : « Je suis venu ici pour vous surveiller ; si vous ne marchez pas droit, gare à vous ». Il ne se vantait pas. Quelque temps après, ayant eu des difficultés avec son supérieur hiérarchique, le capitaine commandant de cercle, — c'est celui-ci qui fut déplacé !

M. de Lanessan, dans *le Siècle*, écrivait récemment

« Il n'y a pas jusqu'aux mouchards des préfets ou sous-préfets qui ne se prétendent tout puissants et qui, en fait, ne le soient en beaucoup de lieux. Cela descend jusqu'au vaudeville et à la farce. Dernièrement, un fonctionnaire reçoit la visite du buraliste de la localité où il réside, et s'entend dire, sans préambule : « Je viens vous annoncer que vous êtes remplacé, mais je tiens à ajouter que je n'y suis pour rien, car j'ai donné sur vous d'excellentes notes. D'ailleurs, votre dossier, qui m'a été communiqué, est excellent. » Ce marchand de tabac et de timbres, délégué officiel et connu du préfet, se vantait peut-être en tenant un pareil langage, mais le seul fait de le tenir n'indique-t-il pas un état d'esprit singulièrement contradictoire de celui qui devrait régner dans une République ? »

—o—

Tout de même, jusqu'en ces dernières années, il y avait une façade d'administration. Sous les ministres éphémères et brouillons, il y avait les bureaux qui duraient et maintenaient une tradition d'ordre.

Mais cela aussi s'en est allé.

Aujourd'hui, les fonctionnaires se syndiquent.

Nous connaissons le Monsieur fraîchement décoré qui, après avoir mis en branle tous les rouages de l'Etat pour qu'on lui accorde un bout de ruban, s'étonne et s'indigne de voir le *Journal Officiel* du 14 juillet et du 1^{er} janvier publier de si copieuses lis-

tes de chevaliers et d'officiers de toutes sortes d'ordres.

Les fonctionnaires sont de la même espèce. Ils ont presque tous bénéficié des recommandations politiques, en tout cas ils en ont tous sollicité, — et c'est contre les recommandations qu'ils protestent.

L'extension du système électoral des sinécures a développé outre mesure l'esprit sinécuriste.

Ainsi le gâchis est complet.

Les fonctionnaires se syndiquent, ils menacent même de faire grève, ils réclament une charte constitutive, — qu'est-ce à dire?

Qu'on va réformer l'administration? réorganiser les services publics? réagir sur le sinécurisme envahissant?

Ce n'est pas de notre temps.

Il n'est question que de consolider les privilèges, de perpétuer les majorats de bacheliers, de garantir à M. Badin une entière irresponsabilité, avec un avancement automatique, quoiqu'il fasse, ou plutôt ne fasse point, et une retraite inéluctable. Voyez-le. Les fonctionnaires veulent « un règlement qui détermine d'une manière uniforme les conditions de recrutement, d'avancement, de discipline, et les traitements du personnel. »

Dans toutes ces revendications, remarquons-le, il ne s'agit pas des devoirs, mais des droits; non pas de la fonction, mais du fonctionnaire. Voilà qui caractérise une démocratie.

—o—

Les nouveaux syndiqués se plaignent du favoritisme et du népotisme, et ils veulent se défendre là contre.

Certes, nos politiciens ne se gênent point pour pour-

voir leurs fils, leurs parents, leurs amis, leurs électeurs, les fils, les parents et les amis de leurs électeurs, et tous leurs clients, et eux-mêmes.

Et après? Ce n'est pas de qui détient la sinécure, ni de la façon dont on a sauté sur la corde pour l'avoir que provient le mal, c'est de la sinécure elle-même, du désordre social qu'elle provoque.

Et si, par aventure, c'est bien d'une fonction utile dont il s'agit, il n'importe qu'une chose, c'est qu'elle soit bien exercée.

Or le favoritisme peut, parfois, être intelligent. — le concours l'est rarement, l'avancement automatique jamais.

Mais on nous parle des « droits acquis ». Mon ami Paul Desjardins a déclaré à *l'Union pour la vérité*, où l'on discute en ce moment cette grosse question: « L'abus n'existe pas seulement lorsqu'on favorise des incapables, il existe même lorsqu'on favorise des hommes de mérite. Méritée ou imméritée, c'est le fait même de cette insertion anormale qui crée l'anarchie. »

Eh bien, non! Il n'y a pas de « droits acquis » contre l'intérêt vital d'une société que ses fonctions soient bien remplies.

Les fonctionnaires ont fait des études, passé des examens, — en quoi cela leur confère-t-il des privilèges spéciaux? Les avocats, les médecins, les gens de lettres, les artistes, les savants, aussi, pour s'en tenir aux professions libérales, ont fait des études et passé des examens, et ils n'ont d'autre droit que d'exercer leur métier à leurs risques et périls.

Nos bons sinécuristes ont été imprudents. Ils ont éveillé l'attention. En défendant trop âprement leurs prérogatives, ils nous les ont signalées. En dénonçant

le favoritisme, en réclamant l'avancement automatique, la liberté de permutation, ils nous ont montré que les emplois publics qui exigent des connaissances spéciales sont assez rares. Nous savions déjà que le plus sot des bacheliers peut prétendre à quelque emploi, nous connaissons maintenant que, s'il vieillit assez, il est à même d'exercer les plus hautes et les plus lucratives directions.

Merci, messieurs! Cela ne s'oublie pas.

Si le peuple n'était pas abruti par ses meneurs qui le font courir après des chimères et le lancent dans des bagarres, il aurait déjà proclamé son droit au sinécurisme.

Patience. Bientôt, il voudra, lui aussi, grand électeur radical-socialiste, être fonctionnaire. Pourquoi ne serait-il pas percepteur ou administrateur colonial, à tout le moins chacun à son tour, pour un temps, — et au nom de l'égalité? Nous ne prétendons pas que les services seraient mieux faits; mais ils ne le seraient pas plus mal.

Et c'est bien dans le sens du régime électoral.

Nous avons déjà vu que, si les élus tiennent aux 15.000 francs, les candidats les méprisent héroïquement et sont tout disposés aux rabais.

Nous verrons mieux encore. Il est surprenant qu'aucun candidat ne se soit encore avisé de ce tremplin prestigieux: la curée pour tous, la sinécure pour tous, à tout le moins la chance d'y participer par le tirage au sort.

—o—

Ne nous y trompons point, les syndicats de fonctionnaires vont accélérer la décomposition sociale.

D'ailleurs, les associations occultes ont préparé le terrain. C'est par là qu'on a vu, dans l'adminis-

tration coloniale, par exemple, tel petit commis des affaires indigènes tenir tête au gouverneur lui-même.

C'est que le fonctionnaire est, de nature, un « persécuté ». S'étant généreusement concédé tous les droits, hormis le seul que puisse revendiquer saine-ment un serviteur social, celui de faire tout son devoir, il s'en trouve toujours quelqu'un de lésé, — et il a recours alors à l'association dont il fait partie le plus souvent, aux députés et sénateurs de son département, voire à la presse démagogique, contre ses chefs hiérarchiques qui s'empressent de faire droit à sa demande, à tout le moins de le déplacer en lui donnant de l'avancement.

Telle est l'autorité dont jouissent les chefs de services. Mais ils acceptent allègrement leur impuissance puisqu'ils sont irresponsables.

Tels sont les caractères que forme le système.

« Quand on a vu, dit M. de Lanessan, des gouvernements ériger les fonctionnaires en dénonciateurs ou en surveillants de leurs concitoyens, voire de leurs collègues, en agents électoraux ou en exécuteurs des haines ou des vengeances gouvernementales, peut-on s'étonner que ces fonctionnaires s'insurgent contre les chefs qu'on les a incités à mépriser ? »

—o—

Depuis quelques années, ce gouvernement qui ne vit qu'au jour le jour, avec les petits moyens qui se présentent et les petites pensées qui l'animent, a toléré les associations de fonctionnaires, s'il ne les a encouragées.

Mais — comme les maris trompés, après tout le monde, — il vient de s'apercevoir que le mouvement des associations de fonctionnaires est grave. Il s'est inquiété de cette organisation de l'anarchie, au cœur même de l'Etat.

Il avait de bonnes raisons pour cela; mais ce ne sont pas ces raisons, on l'entend bien, qui l'ont déterminé. Comment un parti conserverait-il la majorité, s'il n'avait pas des places et des prébendes à distribuer. L'électeur n'est tout de même pas si bête de préférer tel concussionnaire à tel tripoteur, s'il ne a pas un intérêt immédiat, — et on ne peut pas tous les payer ou les décorer.

Dans l'agitation des fonctionnaires, le gouvernement a donc vu surtout une critique impertinente des pratiques dont il subsiste et de futurs obstacles à les continuer. Et c'est pourquoi il a tenté de réagir.

Trop tard. Il n'y a qu'une force d'ordre, une autorité morale qui eussent pu être efficaces, et pour organiser, c'est-à-dire contre l'anarchie parlementaire.

La superbe logique de Clemenceau dans son adresse à la *Fédération nationale des instituteurs* n'a convaincu personne. Pas même lui, puisqu'il vient d'élaborer un projet de statut des fonctionnaires.

Il leur disait:

«Aucun gouvernement n'acceptera jamais que les agents des services publics soient assimilés aux ouvriers des entreprises privées, parce que cette assimilation n'est ni raisonnable ni légitime.

«Vous êtes pourvus d'un emploi par décision officielle, et vous ne pouvez en être privés que dans certaines conditions fixées par la loi.

«Vous prenez place dans une société hiérarchique où vous recevez, pour un nombre limité d'heures de travail, un traitement établi par la loi; où vous bénéficiez d'un avancement régulier, à l'abri des crises économiques; où le droit vous est donné de faire appel de toute mesure préjudiciable à un conseil composé pour partie de délégués élus par vous; où vous jouissez d'avantages divers; où il vous est constitué une retraite

servie par l'Etat; où vous n'avez ni à débattre le taux de votre rémunération, ni à vous assurer contre le chômage, ni à redouter un lendemain sans travail ou sans retraite; où, pour conclure, vous apparaissez bien comme formant dans la société une catégorie spécialement avantagée avec des droits, et même, j'ose le dire, avec des devoirs particuliers.

« Au premier rang de ces obligations, il faut placer celle d'assurer la continuité du service public auquel vous êtes attachés. En acceptant une fonction de l'Etat, vous renoncez au droit d'abandonner votre travail par une entreprise concertée. Un contrat public, débattu par le Parlement, vous lie à la nation elle-même. Le rompre par une action simultanée et collective est autre chose qu'une grève: c'est une entrave mise à l'exercice de la souveraineté nationale dans le fonctionnement d'un ou de plusieurs de ses organes. Ce délit appelle contre ceux qui s'en rendraient coupables les sanctions prévues au projet du gouvernement.

« Vous êtes ainsi placés hors du droit commun des travailleurs des entreprises privées. C'est pourquoi la loi du 21 mars 1884, faite pour les salariés que menacent les variations dans les échanges économiques, ne peut ni ne doit s'appliquer à votre cas. »

Il faut être un pur idéologue comme l'auteur du *Grand Pan* pour s'imaginer que ces raisonnements peuvent avoir prise sur des hommes qu'a corrompus le spectacle de la corruption parlementaire et que ne guide plus aucune croyance sociale.

Il est vrai qu'il ne s'est pas borné à ce discours. Il a frappé. Mais comme il n'est que le maître hésitant d'une anarchie ploutocratique, il n'a frappé que les pauvres.

—o—

Les fonctionnaires n'en persistent pas moins à constituer des associations, en vertu de la loi de 1901.

Des ministres en ont accepté la présidence d'honneur, et le siège social est au ministère même. Ce ne sont pas encore des Syndicats, suivant la loi de 1884; mais elles les préparent. Attendons-nous aux grèves de fonctionnaires, malgré l'article 126 du code pénal qui prévoit les coalitions d'agents ou fonctionnaires « dont l'objet ou l'effet serait d'empêcher ou de suspendre l'accomplissement d'un service quelconque ».

De reculade en reculade, le gouvernement en est venu à proposer lui-même un statut. Ah! le beau moyen, et comme nos politiciens sont ingénieux à découvrir les procédés qui font différer les solutions embarrassantes, qui dispensent de réfléchir et d'agir!

Voici les articles essentiels du statut proposé:

« Art. 1. Nul ne peut être admis à un poste de début dans une administration publique s'il n'a satisfait soit à un concours, soit à un examen.

« Art. 2. Nul ne peut être nommé à un emploi autre qu'un emploi de début, s'il ne remplit les conditions d'avancement prévues à l'article 4 de la loi ou s'il ne justifie de services ou de titres dont la nature et la durée sont déterminées par les règlements d'administration publique prévus à l'article 8.

« Art. 4. L'avancement a lieu soit à l'ancienneté, soit au choix, selon les emplois...

« Nul ne peut être l'objet d'une promotion au choix de classe ou de grade, s'il n'est inscrit au tableau d'avancement.

« Art. 7. La révocation, la rétrogradation, la mise d'office en disponibilité ou en non-activité, la radiation du tableau d'avancement, l'ajournement d'une promotion à l'ancienneté ne peuvent être prononcées que par une décision motivée et après avis des conseils prévus à l'article 4. »

Cela ne pouvait contenter les fonctionnaires.

Nous ne retiendrons que l'opinion qualifiée de M. Hugot, chef de bureau au Ministère de l'Instruction publique, président de l'« Union des Associations professionnelles du personnel civil des administrations centrales » qu'a publiée *le Matin* :

« — Le moins que l'on puisse reprocher au règlement dont vous me parlez, c'est d'être terriblement vague... L'article premier a traité au recrutement. Nous demandions le concours seul. Il prévoit bien le concours, mais il prévoit aussi l'examen et aussi des conditions d'aptitude à déterminer... Cela laisse la porte ouverte à toutes les faveurs...

« Notre principale réclamation vise le statut commun à toutes nos administrations et à la péréquation des traitements. Nous avons sujet de croire qu'on nous donnerait satisfaction. Le projet du Conseil d'Etat nous la donnait. Le projet du conseil des ministres nous la retire. Le Conseil d'Etat était pour nous plus libéral que le conseil des ministres. C'est vous dire que nous n'avons pas sujet d'être ravis! Et, cependant, nous ne demandons, sinon pour nous, déjà vieux, du moins pour nos successeurs, que la justice! »

Les fonctionnaires proposent donc un autre statut. Résumons-le.

Recrutement par concours, exclusivement; un minimum et un maximum de traitement dans chaque catégorie; augmentation annuelle automatique; promotions à l'ancienneté; permutations libres; les peines disciplinaires ne peuvent être prononcées que dans les formes ordinaires de la justice, après instruction en audience publique, avec défenseurs et témoins.

Le gouvernement cédera-t-il?

Peut-être, s'il peut créer de nouveaux emplois pour

caser ses clients et tous les diplômés que fabrique chaque année *l'alma mater*.

A côté de la désorganisation croissante des services, nous assisterons à une recrudescence de pillage du budget.

Et cela tiendra tant que le paysan aura un sou dans son bas de laine.

— o —

Mais la solution d'ordre?

Il n'y a qu'à l'indiquer, car elle est, présentement, chimérique.

C'est, uniment, de balayer, avec le parlementarisme, le parasitisme de la clientèle radicale, de supprimer définitivement les majorats de bacheliers.

On ne réorganisera solidement l'Administration qu'après avoir changé le mode absurde de recrutement des agents de l'Etat.

Multiplions tant qu'on voudra, je dis même le plus qu'on pourra, les fonctions publiques; mais que chacune représente un service social certain et qu'à chacune ne soit allouée qu'une juste rémunération, en rapport avec le travail fourni. Plus de forçats d'Etat à 70 francs par mois, mais aussi plus de mamouchis à 50,000 et 100,000 francs par an pour signer dix pièces par jour.

Que le travail administratif soit payé au taux ordinaire de l'industrie et du commerce, suivant l'activité, l'intelligence, les connaissances dépensées, de sorte qu'il ne soit plus spécialement recherché. Cela fera beaucoup, pour dégager les antichambres des Ministères, préserver la pudeur de nos politiciens et guérir les Français de l'obsession énervante de la sinécure perpétuelle.

Dans un projet de statut, l'abbé Grégoire-Lemire propose « de garantir à tout fonctionnaire la pro-

priété de son grade, de le protéger contre les révocations injustes par le recours devant un tribunal spécial. »

Je ne suis pas aussi évangélique. Je propose qu'il n'y ait plus que des fonctions utiles ne constituant aucun privilège perpétuel, c'est-à-dire que le fonctionnaire soit fait pour la fonction utile, et non celle-ci pour celui-là.

Il y a des fonctions qui sont essentiellement provisoires, qui ne sauraient donc être des carrières définitives : celles des coloniaux par exemple. Aucune de nos grandes colonies ne sont de peuplement, on ne peut s'y garder sain de corps et d'esprit plus de cinq ans. Les administrateurs coloniaux ne devraient être engagés que pour cinq ans au plus.

M. Emile Borel, dans la *Revue du Mois*, réclame pour le fonctionnaire toute facilité « de quitter une administration, de passer d'une administration à une autre... » J'y consens; mais, plus largement, à condition que tous les travailleurs de tous les métiers, comme il convient à une démocratie organique, soient considérés comme des fonctionnaires. Or, les fonctions publiques étant celles qui demandent le moins de connaissances spéciales, et donc qui nécessitent le moins d'apprentissage, ce sont celles où les mutations doivent être le plus fréquentes.

Ne nous en plaignons pas. Ce sera heureux que beaucoup de citoyens puissent passer par les services publics, et ainsi se rendent compte de la complexité des rouages de l'ensemble social. Ce sera une éducation civique par l'expérience, qui dissipera bien des utopies, aiguïsera la critique éclairée et formera l'esprit positif.

Je propose encore que les fonctionnaires soient res-

ponsables, et donc révocables s'ils manifestent de l'incapacité ou de la négligence.

Pas d'examen ni de concours, parce qu'on ne peut déterminer ainsi les qualités de caractère, qui sont les principales pour les fonctions d'Etat, ni même celles d'intelligence. L'avancement se fera désormais au choix, dans tous les cas, par les chefs responsables. Il sera facile, par des peines sévères, s'il y a lieu, d'empêcher le favoritisme et le népotisme.

Plus de « droits acquis », plus d'automatisme cher à l'inertie des budgétivores, plus de filière avachissante, plus de retraites spéciales: Le fonctionnaire est considéré comme un travailleur administratif, sans plus, et il est rémunéré suivant son travail.

S'il s'associe, que ce soit seulement pour s'organiser positivement, soit pour se constituer une retraite, se garantir des risques de maladie, de chômage, etc., soit pour s'instruire de ses devoirs.

Ainsi, au lieu d'être un privilégié maussade, le fonctionnaire sera vraiment ce qu'il doit être, un travailleur social.

Il restera, par une organisation coopérative de toute la production et de la consommation, à faire de tous les autres travailleurs des fonctionnaires sociaux.

G. DEHERME.

LA SOLIDARITÉ EUROPÉENNE

À propos de la guerre russo-japonaise, j'écrivais en décembre 1904: « L'attitude actuelle de l'Angleterre et des Etats-Unis est une exceptionnelle trahison. Ils sacrifient à des intérêts politiques, contingents,

les intérêts supérieurs, généraux, de la civilisation occidentale. Ils en pâtiront quelque jour s'ils en profitent provisoirement (1).»

Ils n'auront pas attendu longtemps.

Voici que les Etats-Unis doivent s'armer et songer à la défensive contre leurs amis d'hier, les Japonais, avant-garde menaçante des Jaunes envahisseurs.

Mais ceux-ci ne convoitent pas seulement les îles Havaï et les Philippines.

Le comte Okuma, ancien président du Conseil, l'homme politique le plus considérable du Japon, dans un discours prononcé récemment à la Chambre de commerce de Kobé, disait :

« Etant opprimés par les Européens, les trois cents millions d'habitants de l'Inde cherchent la protection du Japon. Ils ont commencé à boycotter les marchandises européennes. Par conséquent, si les Japonais ne saisissent pas l'occasion et ne vont pas aux Indes, les Hindous seront désappointés. Si on n'accepte pas les bienfaits du ciel, le ciel vous envoie des malheurs.

« Depuis longtemps, l'Inde a été le pays des trésors, Alexandre le Grand y a obtenu des trésors suffisants pour charger cent chameaux; Mahomet et Attila ont obtenu également des richesses de l'Inde. Pourquoi les Japonais ne mettraient-ils pas la main sur ce pays, maintenant que les habitants tendent leurs bras aux Japonais ?

« Les Japonais devraient se rendre aux Indes, dans l'océan méridional et dans d'autres parties du monde. »

Et cela est pour l'Angleterre, qui ne l'a pas volé,

Mais ce n'est pas tout. A un journal de Yokohama, le même Okuma vient de déclarer, aussi nettement :

« Si les Etats-Unis regardent les Japonais comme

(1) *La Coopération des Idées*, n° 42. — • L'Europe contre l'Asie ».

des ennemis (c'est-à-dire, on l'entend bien, s'ils s'opposent de quelque manière à l'invasion économique des Jaunes), l'Amérique subira certainement le même sort que la Russie. »

Et cela est, comme il est juste, pour les Etats-Unis, — cependant que l'Armada vogue vers le cap Horn.

Nos perspicaces gouvernants n'ont donc trouvé rien de mieux, pour préserver provisoirement l'Indo-Chine, que de traiter avec le Japon. Ils savent bien qu'ils ne sont pas de demain, et il leur est agréable de différer les difficultés et l'effort.

L'Europe a laissé, lâchement, les Jaunes écraser les Blancs, mal engagés à Moukden, Port-Arthur et Tsoushima. L'Angleterre et les Etats-Unis y ont même traitreusement aidé, — et combien stupidement, ils vont l'apprendre.

Depuis trente ans, la natalité, en Europe, baisse continûment, elle ne cesse de s'accroître en Chine et au Japon, où elle a passé de 17 à 31 pour 1000. L'Asie est pauvre, l'Europe est riche. En Asie, l'individu ne compte pas, l'espèce est tout. En Europe, on répugne de plus en plus à l'effort convergent, à l'abnégation pour un ensemble continu, à la discipline nécessaire, et l'amour excessif pour la paix immédiate, malgré tout, ne se distingue plus assez de ce que nos pères appelaient la lâcheté.

Et ainsi, chacun peut conclure, — même les optimistes.

G. DEHERME.

Revue des Opinions des Faits et des Idées

DES RUBANS.

Tous les électeurs bien votants ne peuvent avoir des bureaux de tabacs, être « attachés » à quelque cabinet de ministre; mais le ruban vert, violet ou rouge n'est pas limité, et cela fait aller le commerce.

Les plus farouches révolutionnaires ne sont pas les moins empressés à la copieuse distribution. Tout dernièrement, le truculent député ouvrier d'Ivry, le citoyen Coutant disait à un groupe de ses électeurs qu'il sera « heureux de faire récompenser le zèle et le dévouement de chacun en demandant aux pouvoirs publics quelques distinctions honorifiques. »

Si cela les amuse, qu'on les décore tous. Ce jeu puéril vaut mieux, après tout, que le chambard, le sabotage et le pillage du budget.

PACIFISTE ANGLAIS.

On sait la campagne entreprise en Europe par M. W.-T. Stead pour la paix, pour le désarmement. Mais M. Stead n'est pacifique qu'à la condition que l'Angleterre conserve la suprématie navale. Il déclarait récemment: « Pour chaque navire du type *Dreadnought* mis en chantier par Guillaume II, l'Angleterre doit répondre par la construction de deux. »

Français, soyons pacifistes à la manière de M. Stead. C'est la bonne.

LA DEVOLUTION DES BIENS DE L'INSTITUT.

Pourquoi pas?

L'Institut est riche, c'est une force morale et intel-

lectuelle organisée. Il est donc naturel que les politiciens jaloussent cette force et convoitent l'argent. Que d'électeurs n'achèterait-on pas avec les 620.000 francs de prix annuels distribués par l'Institut?

Au surplus, ce ne sont pas les Académiciens ni les intellectuels qui s'y opposeront. On ne résiste à la tyrannie que par le caractère.

LE BUDGET DE CEUX QUI FONT LE BUDGET.

De notre ami Charles Gide, dans l'*Emancipation* ;

« Les journaux ont publié le petit relevé de compte suivant, extrait du budget de la Chambre des députés :

Buvette	35.475 fr.
Épées et uniformes d'huissiers	38.000
W. C.	9.420
Destruction des souris	200
Ficelle	1.800
Allumettes	4.000
Brosses et miroirs	40.000
Papiers à lettres	74.680

« Les 75.000 francs de papier à lettres représentent, pour 580 députés environ, une moyenne de 130 francs par tête; et comme il en est certainement qui n'en usent guère, il doit y en avoir d'autres qui s'en servent pour écrire leurs mémoires ou pour les devoirs scolaires de leurs enfants.

« Je ne dirai rien de la buvette, sinon qu'on n'a pas remarqué que depuis qu'ils touchent 15.000 francs ce chiffre est diminué.

« Les 10.000 francs de brosses et de miroirs ne peuvent s'expliquer aussi qu'autant que chacun d'eux les emporte dans sa poche, comme font les apaches des porte-plumes qui sont dans les bureaux de postes. Ce chiffre est d'ailleurs trop rond pour être sincère — de même que les 1.800 francs de ficelle! On y a mis n'importe quoi.

« Quant aux numéros 2 et 3, ils défient toute explication. »

PAR TOUS.

Le Dernier Romantique

Dans l'uniforme qui convenait à son enthousiasme, gilet rouge, pantalon de velours, bérêt d'où s'échappait une chevelure abondante et d'apparence négligée, j'imagine qu'il assistait, en bon dévôt, en chevalier de croisade, à la première représentation d'*Hernani*, le 26 février 1830, qui fut plus orageuse que celle de *Thermidor*, et pour des raisons esthétiques, pourquoi la jeunesse intelligente se passionnait alors.

À la lettre, il y fit ses premières armes. Mais son début littéraire eut lieu quelques mois après, avec *la Semaine de Pâques*, un roman où l'on voit de fiers seigneurs croiser le fer en l'honneur de gentes damoiselles, sur le parvis de la cathédrale de Chartres, magnifiée par la splendeur d'un clair de lune comme il n'y en eut jamais qu'en ces temps-là.

Ce témoin d'un âge disparu, M. Ferdinand Dugué, auteur aimé de tant de drames populaires, *la Bouquetière des Innocents*, *Cartouche*, *les Pirates de la Savane*, *Salvator Rosa*, *la Fille des Chiffonniers*, que l'Ambigu reprenait dernièrement avec succès, etc... le collaborateur d'Anicet Bourgeois et d'Adolphe d'Ennery vient de réunir en trois volumes ses poésies complètes (1). Les premières sont datées de 1834 et les dernières de décembre 1907.

—o—

Dans les forêts de la Livonie, qui font partie du domaine impérial, il y a encore quelques aurochs. Toutes les précautions sont prises pour les protéger, pour perpétuer ces spécimens de la faune préhisto-

(1) Calmann-Lévy, éd.

rique, et la peine de la déportation — uniment — est prévue pour les braconniers. Rien de plus humain que l'attachement à ce qui fut la vie d'autrefois et le souci de prolonger ce qui menace de disparaître à jamais.

Reconnaissons-le, il y a un peu de cela dans l'intérêt qu'éveillent les trois gros volumes des *Poésies complètes* de Ferdinand Dugué. On croit voir le Romantisme nous faire ses adieux.

Mais il n'y a pas que cela. Si nous y cherchons la formule d'art qui faisait vibrer l'âme de nos grands-pères, pour mieux comprendre celle qui émeut la nôtre, présentement ; si, dans ce passé lumineux, d'hier et déjà lointain, nous cherchons surtout une explication de ce présent équivoque, nous pouvons aussi, au cours d'une lecture agréable, nous abandonner au charme de ce qui, dans l'art éternel, ne saurait mourir ; de ce qui, dans les mouvements des peuples, ne s'arrête jamais ; de ce qui, dans la passion humaine, ne se périme point ; de ce qui, dans le verbe du cœur, est de tous les siècles.

Car la poésie de Ferdinand Dugué est souvent harmonieuse et forte, bien française d'inspiration et de facture, et toujours saine.

—o—

Ce qui marque l'époque, on s'en doute, c'est le procédé et le décor qui furent de convention, entre 1825 et 1850.

Ainsi, dès les premières pages, voici « le Manoir de Rubenpré » qui porte bien sa date de 1835.

RUBENPRÉ

Enfin ! tu t'es longtemps fait attendre, bandit !...

LE SÉNÉCHAL

C'est tout simple, Messire : en ce pays maudit,
Les chemins sont rétifs à la bride, l'eau roule

A travers, le terrain à chaque pas s'éroule...

RUBENPRÉ

Et qu'as-tu vu là-bas ?

LE SÉNÉCHAL

Des manants que le ciel
Confonde, rassemblés autour d'un autel
Flanqué de chandeliers, de la jaune figure
D'un sacristain, tout fier d'avoir une ceinture
En peau de chat, et d'un abbé sournois...

RUBENPRÉ

Après ?

LE SÉNÉCHAL

Georges, le beau charron, à deux genoux, auprès
De Gertrude, la fille à la vieille Marie
La tavernière...

RUBENPRÉ

Après !

LE SÉNÉCHAL

• Mes enfants, pour la vie,
Soyez unis tous deux », dit l'abbé...

RUBENPRÉ (*avec ironie*)

C'est fort mal.

De ne pas m'avoir fait inviter...

Froidement

Sénéchal,

Va-t'en, mais l'escalier est sombre, tiens-toi ferme
Sur les pieds...

[Il s'approche d'une gueule de monstre sculptée
au montant de la porte, la touche, et au moment
où le Sénéchal franchit le seuil une trappe s'ou-
vre et l'engloutit : la Baronne et le Chapelain se
retournent précipitamment.]

Mais la rage de Rubenpré n'est pas calmée par là.
Il lui faut, incontinent, les chauds baisers de la vierge.
Il fait seller son cheval, baisser le pont-levis, et il
s'élançe, effréné, dans la nuit d'épouvante, malgré
les esprits effrayants qui peuplent le mystère de
la forêt et l'avertissement des choses, chaîne du
pont-levis, nénuphar, crapaud, caillou, etc. Il ar-
rive à la chaumière, il va pouvoir enlever Gertrude...
Mais Georges le vilain, avec l'aide de Dieu et des
anges, abat de sa masse le puissant et méchant sei-
gneur...

Les œuvres très parisiennes d'aujourd'hui, et très décadentes, vieilliront bien plus vite, et ce n'est pas, certes, un sourire attendri qu'elles amèneront sur les lèvres de nos petits-fils, mais un hoquet de dégoût.

Dans son « *Aliena* », nous retrouvons une autre attitude du romantisme, la régénération de la prostituée par l'amour, qui n'a pu se soutenir, malgré la *Dame aux Camélias*.

O pâle courtisane à la toilette étrange,
 Brune avec des yeux bleus, démon à face d'ange...
 Au théâtre, hier soir, parmi les débauchés
 Qui parlaient et riaient derrière toi penchés,
 Tu n'as pas entr'ouvert, immobile à ta place,
 Pour rire ou pour parler tes deux lèvres de glace
 ... J'ai cru voir une larme, émanation pure,
 Comme un joyau de plus tomber sur ta parure!...
 Est-ce donc une erreur... ou plutôt caches-tu
 Sous la cendre du vice un reste de vertu?
 Et ce corps si parfait renferme-t-il une âme
 Seulement égarée ou tout à fait infâme?

Et le poète adjure la courtisane:

Un seul amour est vrai, durable et vraiment fort,
 Nul ne l'a qu'une fois, sur terre, avant la mort:
 C'est de cet amour-là, comme d'une eau sacrée,
 Que ton âme pourrait sortir régénérée,
 C'est là qu'est le salut!... Foule aux pieds ton orgueil,
 Dépouille sans regret ton luxe sur le seuil
 Du palais où te lie une chaîne dorée
 Et du vice opulent arrache la livrée...
 Le baiser qui pardonne aurait vite effacé
 De ton front pour toujours l'opprobre du passé!...

—o—

Le romantisme n'avait pas que de ces naïvetés. Il n'était pas tout entier dans la caricature médicale, ni dans l'émotivité morbide, la perversité vou-lue et le dérèglement d'une Desbordes-Valmore, d'un Musset ou d'un Beaudelaire.

Dans le Romantisme, il y eut aussi de la sincérité et de la santé, — et ce courant, le plus large, a été trop méconnu.

Voyez plutôt ce que F. Dugué dit « au Marlow de Tieck » :

O grand homme, tu crois, de ton orgueil immense,
Avec ce qui finit être ce qui commence...
Tu n'acceptes de loi que de ta fantaisie.
Et pour toi la débauche est de la poésie...
Tu dis : — Je ne veux point enchaîner ma pensée.
La vie inspire mieux que la vertu glacée,
C'est aux bras de Laïs qu'on fait les plus beaux vers !...

Et il revient souvent sur les périls du romantisme exacerbé des faibles, des dégénérés, qui ne voient point qu'une révolution, même dans les Lettres, n'est que pour établir un ordre nouveau, mieux réglé, et non pour déclencher toutes les inhibitions. A un ami qui paraît s'engager dans cette voie facile, mais décevante, il prodigue des « Conseils » que ne désavouerait pas le plus rigide des classiques,

... L'homme croit aussitôt ce que l'orgueil lui dit,
Se donne volontiers le nom d'ange maudit,
S'affuble d'un vêtement sombre,
Aux pointes des glaciers suspend ses pas errants,
Risque cent fois sa vie à franchir les torrents
Et jette des clameurs dans l'ombre :

Il énerve sa vie en coupables efforts,
Pour lui la fantaisie est la vertu des forts,
Honte à qui suit la ligue droite,
Honte à qui sait courber les genoux ou le front.
Chaque fois qu'à ses pas deux routes s'offriront,
Il choisira la plus étroite !...

Ne t'exagère pas tous ces premiers chagrins,
Qui, pareils aux vapeurs des cieux les plus sereins
D'où tombent par hasard quelques gouttes de pluie
Que le moindre rayon sur les feuilles essuie,
A tes yeux autrefois ont fait verser des pleurs...
Non, tu n'es pas encor dans l'âge des douleurs :

Pour Ferdinand Dugué, la route fut toujours bien tracée, bien droite, en pleine campagne, sous le chaud soleil qui donne la vie et fait toute beauté. Il n'en dévia jamais.

Il le déclare, dans un des sonnets de ses « Gouttes de rosée » :

Ce n'est pas vous que j'aime, ô muses débauchées,
Qui cédiez chaque nuit à des amants nouveaux,
Qui trahissiez toujours Catulle et ses rivaux...

Et de fange ou de vin vos robes sont tachées...

Ma muse est pure, elle est sans tache et sans affront,
Elle marche pieds nus, elle a des fleurs au front...

Et s'il le faut, elle coiffe le casque, ceint la cuirasse et met la lance au poing. Car une telle muse est française, elle est civique à son heure. Aux moments critiques, ses accents se font plus mâles. Elle met de côté le chalumeau et embouche le clairon. Dans les « Satires et poèmes », et mieux encore, dans « les Eclats d'obus », écrits en l'Année terrible, on retrouve souvent la truculence exaspérée des *Iambes* de Barbier.

Cette année terrible, le poète l'avait prévue, — et mieux que les politiciens. Voici ce qu'il écrivait en septembre 1869 :

Le temps n'est plus aux amusettes,

Les fronts deviennent sérieux,

Les Lisettes et les musettes

Perdront bientôt leurs amoureux...

Dans les lointains le tambours bat !

Reste donc à l'écart, Poète !

A quoi serviraient tes chansons,

Quand Dieu couche sous la tempête

Les fruits, les fleurs et les moissons !...

Tais-toi, Poète !... eh bien, non, chante,

Selon ton devoir et ta foi...

Chante l'amour plus que la haine,

Le joug moins que la liberté,

Au peuple qui brise sa chaîne

Donne des conseils de bonté ;

Sans trêve, sans peur, sans envie,

Encourage, pardonne ou prie,

Et, s'il le faut, donne ta vie

Pour l'éternelle charité !...

C'est qu'il ne fut jamais un impassible. Un de ses drames a pour titre *la Misère*, et Jules Vallès, dans *le Bachelier*, nous raconte que c'était un devoir pour la jeunesse républicaine et socialiste de 1850 d'aller en applaudir les véhémentes tirades.

En cette même année, le Président de la République parcourait la France pour stimuler une popularité trop lente à l'acclamer. A son retour, Ferdinand Dugué lui décoche sa pièce « à Louis Bonaparte » :

... Or, dans tout ce voyage, indigne d'un rapsode,
Je n'ai remarqué, moi, qu'un mot, qu'un épisode,
Et, veuillez-y songer, tout l'avenir est là !
— Un soir, de belle humeur, après un grand gala,
Vous vîntes saluer une foule empressée
Qu'on tenait à distance au pied de la croisée,
Et comme deux partis beuglaient avec fureur :
Vive la République ou vive l'Empereur !
Un ouvrier passait ayant fait sa journée,
Il portait sur l'épaule une lourde cognée,
Et levant jusqu'à vous sa vigoureuse main,
Il s'écria : *Vive le pain !...*

—O—

Où, c'est une belle carrière que celle du dernier romantique.

Il a chanté

Selon son devoir et sa foi...

Il n'a jamais douté de la Beauté immarcessible non plus que fût efficace l'indéfectible Bonté.

Cet ancêtre nous est un exemple à opposer au scepticisme dissolvant qui nous pénètre de toutes parts.

Retenons donc, respectueusement, la claire leçon de patriotisme cordial et d'art désintéressé que nous donnent aujourd'hui les trois volumes des *Poésies complètes* du dernier romantique vivant.

G. DEHERME.

Le Directeur-Gérant : G. DEHERME.

Imprimerie P. TISSOT, 19, Place d'Armes. — Toulon

LIBRAIRIE DES SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES

Marcel RIVIÈRE

PARIS — 30, Rue Jacob (6^e Arr.)

**GRAND ASSORTIMENT D'OUVRAGES
d'Économie Politique, de Sociologie, de Philosophie**

Finances — Impôts — Banques — Bourse

Question monétaire — Administration — Enseignement

Travaux public — Commerce

Douanes - Marine - Transports - Colonies - Economie rurale

Régime pénitentiaire, etc.

Statistique, Démographie, Population

Questions ouvrières : Mutualité, Prévoyance, Assistance,
Hygiène

DOCUMENTS OFFICIELS ET PARLEMENTAIRES

Publications des Ministères, de l'Office du Travail et du Conseil
supérieur du Travail

Projets de loi, Propositions et Rapports

DÉPOSÉS A LA CHAMBRE ET AU SÉNAT

Le classement méthodique et l'organisation de notre librairie nous permettent d'offrir ou de soumettre immédiatement quantité d'ouvrages, de brochures et de documents parlementaires sur une question déterminée.

Nous nous chargeons de rechercher les discussions aux Chambres et les travaux préparatoires d'une loi.

VENTE PAR FASCICULES SÉPARÉS

DES

LOIS et DÉCRETS promulgués depuis 1794

ENVOI DU CATALOGUE SUR DEMANDE

BIBLIOTHÈQUE

DE

Philosophie Expérimentale

Dirigée par le professeur E. PEILLAUBE

VOLUMES PARUS :

I. **Le Psychisme inférieur**, par le Dr J. Grasset, professeur de clinique-médicale à l'Université de Montpellier, 4 vol. in-8, de 540 pages, broché 9 francs, relié . 40 fr. 50

II. **La Théorie physique**, son objet et sa structure par M. Duhem, professeur de Physique théorique à la Faculté des sciences de Bordeaux, 4 vol. in-8^e de 450 pages, broché 8 francs, relié..... 9 fr. 50

III. **Dieu. L'Expérience en métaphysique**, par Xavier Moissant, 4 vol. in-8 de xiii — 300 pages, broché 7 francs, relié 8 fr. 50

IV. **Principes de linguistique psychologique**. Essais de synthèse, par Yan Ginnekme, docteur de l'Université de Leyde, 4 volume in-8^e, broché 12 francs, relié..... 43 fr. 50

VOLUMES A PARAÎTRE :

La Psychologie, par W. James.

Les Images. Essai sur la mémoire et l'imagination, par E. Peillaube, professeur à l'Institut Catholique de Paris, directeur de la « Revue de Philosophie ».

Cournot et la Philosophie des Sciences, par M. F. Mentré, professeur à l'École des Roches.

L'activité biologique, par M. P. Vignon, du Laboratoire de Zoologie à la Sorbonne.

La Psychologie de la main, par M. N. Vaschide, Directeur-adjoint du Laboratoire de Psychologie pathologique à l'École pratique des Hautes-Études.

BIBLIOTHÈQUE

DES

Sciences Politiques et Sociales

VOLUMES PARUS :

La journée de huit heures, par Marcel Lecoq, docteur en droit es-sciences politiques et économiques, 1 volume in-16 broché..... 2 fr.

L'avenir économique du Japon, par A. Vialatte, professeur à l'École des Sciences politiques, 4 vol. in-16 broché..... 2 fr.

Le Commerce international, par G. Lecarpentier, avocat à la Cour d'appel, 1 vol. in-16 broché..... 2 fr.

La Révolution sociale, par Karl Kautsky, 4 vol. in-16 broché..... 2 fr.

— POUR PARAÎTRE :

L'Arbitrage international, par Gidel, chargé de cours à l'Université de Grenoble, 4 vol.

La Législation ouvrière en Allemagne, par A. Hahn, avocat, 4 vol.

Cours d'économie politique, professé au Collège libre des Sciences sociales, par Ghio, 3 vol.

Les employés. Leurs besoins, leur fonction économique, leur activité sociale, par E. Delivet, 4 vol.

La Haute-Italie politique et sociale, par de Saint-Cyr, 4 vol.

BIBLIOTHÈQUE

D'ADMINISTRATION et de DROIT USUEL

Guide pratique en matière d'accidents du travail, par Poidvin, sous-inspecteur d'enregistrement, 1 vol in-16 de 210 pages..... 2 fr.

Manuel du candidat aux fonctions coloniales, par Maupasset, 4 vol. in-16 de 210 pages..... 2 fr.

Manuel pratique des Syndicats professionnels, associations et syndicats agricoles 1 vol. in-16..... 2 fr.

La Législation sur le mouillage et le sucrage des vins, 1 vol. in-16 325 pages..... 3 fr. 50